

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

AVIS – CFVU-2026-FORMATION-49

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**DEMANDE D'ACCREDITATION HORS-VAGUE POUR L'UFR SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION (SEG)**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2026 par laquelle Monsieur Pierre WOLKENSTEIN a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le projet de demande d'accréditation hors-vague pour l'UFR Sciences économiques et de gestion (SEG), présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 21 septembre 2026 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** sur la demande d'accréditation hors-vague pour l'UFR Sciences économiques et de gestion (SEG), telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

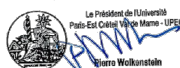
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

Fait à Créteil, le lundi 21 septembre 2026

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Signature


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 40

Nombre de membres en exercice : 37

Quorum : 19

Membres présents : 22

Membres représentés : 11

Total des membres présents et représentés : 33

DÉCOMPTÉ DES VOIX

Votants : 22

Votes exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle « bachelor
universitaire de technologie » (LP BUT) et master¹**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2025 pour la rentrée 2026) à l'adresse mail suivante : accreditation-dgesip@enseignementsup.gouv.fr

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

Etablissement : UPEC

IUT : Si demande de création de spécialité de LP-BUT

Diplôme : MASTER

UAI :

Intitulé de la mention / Spécialité : Économie de la santé

¹ S'il s'agit d'une création de nouvelle mention ou spécialité de diplôme national, un autre document et un projet de fiche RNCP seront demandés.

() Restructuration (X) Création :
Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : DEG

1. Note stratégique (2 pages maximum)

I. Un secteur de la santé au cœur des enjeux économiques et sociaux contemporains

Il est aujourd'hui solidement établi que le secteur de la santé constitue une source majeure de richesse économique. L'ensemble des professionnels de santé représente par ailleurs un contingent de 1,23 million de travailleurs en 2023, et le poids relatif des secteurs sanitaire et médico-social ne cesse de croître sous l'effet du vieillissement de la population et de la montée des besoins d'accompagnement de la perte d'autonomie. Ce secteur est cependant tout aussi coûteux qu'il est producteur de richesse. L'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), fixé à près de 266 milliards d'euros pour 2025, représente 9 % du produit intérieur brut. De plus, la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025 estime à 15,3 milliards d'euros le déficit de la branche maladie en 2024, sous l'effet conjugué du vieillissement démographique, de la chronicisation des maladies et des innovations technologiques. Le pilotage et l'optimisation des dépenses de santé apparaissent donc plus que jamais impérieux dans un contexte marqué notamment par des innovations rapides et coûteuses (génétique, biomédicaments, intelligence artificielle), par une exigence croissante de décarbonation — le secteur de la santé étant responsable d'environ 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, tandis que le réchauffement climatique aggrave en retour la charge de morbidité (vagues de chaleur, maladies vectorielles, malnutrition liée aux perturbations agricoles) et par l'existence d'inégalités d'accès aux soins, d'un sous-investissement dans la prévention. Ces défis multiples justifient un recours structuré et plus systématique à l'analyse économique (Barnay, Samson & Ventelou, 2021). C'est précisément cette exigence qui fonde, depuis 2011, la pertinence d'une formation comme le Master Économie de la Santé et qui appelle aujourd'hui son inscription dans une Mention à part entière.

II. Une expertise et une offre de formation déjà solidement structurées à l'UPEC

Le développement d'un pôle santé fort constitue un axe majeur de la stratégie contractualisée de l'Université Paris-Est Créteil. Dans son projet stratégique quinquennal 2020-2024, l'UPEC a retenu cinq axes interdisciplinaires de développement, en formation comme en recherche, dont l'un porte explicitement sur le champ de la santé : l'axe « santé-société-environnement ». Le PRES Paris Est, devenu COMUE en 2013, a de même fait du pôle « Santé et société » l'un des axes stratégiques de son développement. C'est sur cette base qu'a été obtenu le label Campus prometteur et que se construit le projet Idex porté dans le cadre des investissements d'avenir. Le croisement entre le secteur de la santé proprement dit et les sciences humaines et sociales constitue ainsi, de longue date, une priorité partagée de la COMUE et de l'UPEC. Depuis 2007, la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) joue, sous l'impulsion de l'UPEC, un rôle précurseur dans le développement des formations de santé au sein du secteur tertiaire, ainsi qu'en témoignent la création, en 2009, de l'actuel parcours « Management des Établissements de Santé » de la Mention Management des organisations de santé au sein de l'IAE Paris-Est, suivi en 2011 par la création du Master 2 économie de la santé. Par la suite, la FSEG a construit de manière progressive une filière visible en économie (et management) de la santé, de la L1 au M2, dont le parcours de licence « Économie et Management de la santé (EMS) », ouvert en 2020-2021, a constitué le dernier jalon.

Dans le contexte actuel de réforme des Licences accès santé (L.AS), la FSEG prend un nouveau tournant avec la fermeture progressive du parcours EMS entre 2026 et 2029, actant notamment que la spécialisation précoce dans ce champ disciplinaire n'avait pas rencontré son public et se traduisait par une utilisation inefficace des deniers publics. Le maintien d'enseignements optionnels en « économie de la santé » en 3^{ème} année de licence devrait permettre aux étudiants de continuer à se familiariser avec ce champ disciplinaire pour envisager une poursuite d'études au sein de la mention « économie de la santé » nouvellement créée. Cette nouvelle mention

autonome constituerait d'une part un prolongement du parcours actuellement existant au sein de la mention économie appliquée et d'autre part un approfondissement de la spécialisation dans ce champ disciplinaire dès la première année de Master ce qui devrait contribuer à améliorer l'insertion professionnelle des étudiants (à travers avec le renforcement de certaines compétences recherchées par les acteurs du domaine) mais également l'attractivité vis-à-vis des bons étudiants des autres universités françaises ne proposant pas cette spécialisation. Cette évolution de l'offre de formation de second cycle de la FSEG se fera à budget constant. La FSEG attend de cette nouvelle mention qu'elle permette de maintenir quantitativement le flux d'étudiants entrant dans la formation tout en améliorant qualitativement le profil des étudiants recrutés.

Cette mention bénéficie de l'encadrement de chercheurs de l'ERUDITE reconnus dans le champ de l'économie de la santé et d'un réseau développé et diversifié de professionnels reconnus pour leur expertise dans ce champ disciplinaire. En termes de positionnement, si, au niveau national, des mentions comparables sont notamment proposées par Université Paris Cité, l'Université de Lille et Le Mans Université, l'UPEC se distingue par son articulation entre économie de la santé, économétrie, données de santé et évaluation des politiques publiques.

Enfin, le HCERES reconnaît dans sa dernière évaluation que la Mention de Master « économie appliquée », et notamment son parcours « économie de la santé », non seulement est bien intégrée à son environnement économique mais jouit également d'une forte attractivité et d'un adossement solide à la recherche. Il met par ailleurs en évidence dans son rapport que l'appréhension des différences entre les trois parcours actuels de la mention économie appliquée, notamment en termes d'insertion professionnelle, reste difficile pour les étudiants et les employeurs.

III. La création d'une Mention dédiée : une nécessité structurelle

Trois arguments plaident, avec une conviction forte, pour la création d'une Mention de Master autonome en Économie de la Santé.

1. Une visibilité nécessaire pour les étudiants, les employeurs et les partenaires institutionnels

Une Mention dédiée offre une visibilité que l'inscription au sein d'une Mention généraliste ne permet pas de garantir, tant dans les procédures d'orientation nationales que dans la reconnaissance du diplôme par les employeurs du secteur sanitaire, médico-social et de la protection sociale (Assurance maladie, mutuelles, industrie pharmaceutique, agences régionales de santé, cabinets de conseil spécialisés).

2. Une cohérence de filière qui appelle son propre cadre de pilotage

Une Mention dédiée permettrait de mettre davantage l'accent en première année de Master sur les enseignements méthodologiques propres à la santé (évaluation médico-économique, données de santé, techniques quantitatives appliquées à la santé) qui font échos aux changements impulsés par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2001) et renforcés par les réformes successives de l'évaluation des politiques publiques (RGPP 2007, MAP 2012), sans dilution au sein d'une maquette plus généraliste. Cela permettrait de libérer du temps en deuxième année de Master pour une spécialisation approfondie.

3. Une réponse structurée aux besoins criants du marché de l'emploi et de la décision publique

Les défis évoqués en première partie — pénurie médicale, financement des innovations, coordination des parcours de soins, prévention, transition climatique du secteur — requièrent des compétences en évaluation quantitative appliquée à la santé que seule une formation clairement identifiée comme telle permet de garantir en nombre suffisant. Il ne s'agit donc pas d'un aménagement de façade, mais d'une réponse structurelle à une demande sociale, scientifique et professionnelle avérée.

Conclusion

La création d'une Mention de Master en Économie de la Santé ne procède pas d'une ambition de prestige, mais de la reconnaissance d'un état de fait : celui d'une filière mature, adossée à une recherche reconnue, inscrite

dans les priorités stratégiques de l'UPEC, et répondant à des besoins sociétaux, économiques et professionnels dont l'ampleur ne cesse de croître. Il revient à notre établissement de se doter d'un cadre à la hauteur de cette maturité. Le projet confère au parcours existant une mention autonome en totale adéquation avec son contenu pédagogique, à moyens constants. Il ne crée ni charges ni effectifs supplémentaires et maintient les autres parcours de la mention Économie appliquée. Le recrutement vise principalement les titulaires de licences d'économie et de gestion de l'UPEC ou d'autres établissements franciliens, avec une ouverture nationale via Mon Master et, sous réserve de prérequis quantitatifs, aux diplômés de santé publique ou de sciences de la santé. L'objectif est d'améliorer la lisibilité et la qualité du recrutement tout en maintenant les flux entrants observés.

2. Description de la formation

Intitulés des parcours de formation : Parcours Économie de la santé

Organisation de la formation : *Schéma général, portails, mutualisation des parcours, articulation des différentes années, socle commun etc.*

Le M1 constitue un socle commun associant économie de la santé, microéconomie appliquée, économétrie, traitement des données, santé publique et biostatistique.

Le M2 approfondit l'évaluation médico-économique, l'économétrie appliquée, les données de santé et la connaissance des systèmes de santé et propose une expérience professionnelle significative avec un stage de 6 mois sur lequel est adossé le mémoire de fin d'études. La distinction entre un parcours professionnel et un parcours recherche, reposant sur le choix du stage, du mémoire et de certains enseignements, offre un socle commun d'enseignements avancés tout en permettant une individualisation du parcours en fonction du projet de l'étudiant.

Modalités d'enseignement : *Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; si des modalités de formation à distance sont prévues etc.)*

Formation initiale et formation continue uniquement, intégralement en présentiel.

Volume horaire de la formation : *On indiquera aussi le cas échéant la part d'enseignement en langues étrangères*

Le Master 1 propose 421 heures d'enseignement (257 heures au semestre 1 et 164 heures au semestre 2) et le Master 2 comprend 360 heures d'enseignement auxquelles s'ajoute un stage obligatoire de six mois. La formation comprend au moins 64 heures d'enseignement en anglais en M1 et 24 heures en M2.

Lieux de la formation : FSEG, site du Mail des mèches

Moyens techniques et locaux :

La création de la mention s'effectue à moyens techniques, financiers et immobiliers constants dans la mesure où le parcours existant dispose déjà des salles informatiques, des locaux (salle dédiée) et des logiciels mobilisés dans la formation, notamment R, Python et les outils de traitement des données.

Liens avec la recherche :

Préciser le nom et les caractéristiques de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par parcours).

Cette mention est adossée à une équipe de recherche universitaires : l'ERUDITE (Equipe sur l'Utilisation des Données Individuelles Temporelles en Economie), Equipe d'accueil n° 437, UFR de sciences économiques et de gestion. L'économie de la santé et l'évaluation des politiques publiques de santé sont incluses dans l'Axe 1 « Santé et politiques sociales » de l'ERUDITE qui fait l'objet d'une structuration croissante. Les travaux en économie de la santé s'inscrivent dans le premier axe et sont réalisés autour de plusieurs grandes thématiques avec une très forte spécialisation sur le lien entre santé et travail mais aussi des travaux autour du vieillissement et de l'offre de soins. Que ce soit par l'encadrement de mémoire de recherche, par les stages effectués par les étudiants au sein d'unité/centre de recherche ou par des enseignements dédiés en première et deuxième année de Master, la mention Économie de la santé contribue largement à la formation à et par la recherche des étudiants. Cela se traduit par un flot continu d'étudiants s'inscrivant en doctorat au sein de l'ERUDITE à l'issue de la formation.

Liens avec le monde socio-économique :

Essentiellement pour les formations à insertion professionnelle directe, préciser la nature et le nom des partenaires socio-économiques de la formation

En s'inscrivant dans la démarche de co-conception des formations développée par l'UPEC, le rôle des acteurs socio-économiques va se retrouver renforcé, eux qui sont déjà associés à la formation à plusieurs niveaux : les professionnels extérieurs assurent plus de la moitié du volume d'enseignement du M2 et contribuent à la définition et à l'actualisation des compétences attendues. Ils participent également au suivi et à l'amélioration continue de la formation dans le cadre du conseil de perfectionnement.

Le réseau historique du parcours permet aux étudiants de réaliser des stages variés dans le secteur de la santé :

- Caisses, Agences sanitaires, Services du Ministère : Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), Haute Autorité de Santé (HAS), agences régionales de santé (ARS), Ministère des Solidarités et de la Santé (DREES)...
- Centres de recherche/associations : URC-Eco Ile de France, IRDES, Institut Gustave Roussy (IGR), Institut

national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), University of Aberdeen (HERU), ONUSIDA, etc.

- Laboratoires pharmaceutiques : Sanofi-France, Ipsen, Roche France, Bristol-Myers Squibb (BMS) France, etc.
- Cabinets de conseil : IQVIA France, Creativ-Ceutical, REES France, Vyoo agency, Ph-Expertise, etc.
- Mutuelles, assureurs : MGEN, Mutualité française, etc.

Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels parcours) :

Capacité en M1 maintenue à effectif constant : 25 étudiants.
Capacité en M2 maintenue à effectif constant : 20 étudiants.

Origine des publics :

Pour les LP-BUT, étude sur le vivier de bacheliers technologiques en lien avec la spécialité (lycées, séries, effectifs)

Pour le Master 1, le recrutement principal est constitué d'étudiants issus d'une troisième année de licence d'économie-gestion, principalement à l'UPEC et dans les autres établissements franciliens. Le recrutement reste ouvert à l'échelle nationale via Mon Master. Des candidatures issues de formations en santé publique ou en sciences de la santé sont également acceptées lorsque le dossier atteste de prérequis suffisants en économie, statistiques et économétrie.

Pour le Master 2, le public comprend également des étudiants diplômés de filières médicales (pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, médecins).

3. Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU

Thomas BARNAY, PR, section 05

Clémence BUSSIERE, MCF, section 05

Sylvain CHAREYRON, MCF, section 05

Elodie DJEMAI, PR, section 05

Emmanuel DUGUET, PR, section 05

Sandra PELLET, MCF, section 05

Florent SARI, PR, section 05

Yann VIDEAU, PR, section 05

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants

En M2, les professionnels extérieurs assurent plus de la moitié du volume d'enseignement exprimé en heures équivalent TD. Ils interviennent notamment en évaluation médico-économique, données de santé, langage de programmation, anglais scientifique et dans le cycle de conférences.

Ils contribuent également à la définition des compétences, à l'encadrement des stagiaires et à l'insertion professionnelle des diplômés.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)

La scolarité la FSEG assure la gestion administrative de la formation, des inscriptions, des examens, des conventions de stage et du suivi des étudiants.

Les services de formation continue, des relations internationales, d'orientation et d'insertion professionnelle, ainsi que les équipes numériques et audiovisuelles de l'UPEC et de la bibliothèque universitaire, interviennent selon les besoins.

Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement comprendra douze membres : les deux responsables de la mention, deux autres enseignants-chercheurs et un représentant des personnels administratifs (5 membres, soit 42 %) ; trois représentants du monde socio-économique, deux représentants des étudiants et deux diplômés (7 membres, soit 58 %).

Le conseil s'appuiera sur les données relatives aux candidatures, à la réussite, aux stages, à l'évaluation des enseignements et à l'insertion professionnelle. Il examinera la lisibilité de la formation, son adéquation avec ses débouchés et ses perspectives d'évolution. Il formulera des avis et recommandations ux responsables pédagogiques et à l'équipe enseignante afin d'accompagner l'amélioration continue de la formation.

4. Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Aucune

Internationalisation des formations

Préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, Alliances européennes etc).

La formation comprend des enseignements obligatoires en anglais en M1 et en M2. Les étudiants peuvent effectuer leur stage à l'étranger et bénéficier des dispositifs de mobilité internationale de l'UPEC. Il n'y a pas d'accords internationaux ou européens à ce stade.



**Conventionnement avec une institution
privée française**

*Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer
l'institution (joindre la convention).*

**Aucun conventionnement avec une institution privée française
n'est identifié à ce stade.**

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE
EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (**date et signature**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCRÉDITÉS (**le cas échéant, signature**) :